

LA LETTRE

DES ARTISANS



N° 17 - Avril 2021



ÉDITO

La crise sanitaire actuelle ne doit pas nous empêcher de préparer l'avenir ou de continuer à faire des projets. Dans cette perspective, découvrez les informations de ce mois d'avril : prévention santé sur les chantiers, prêt immobilier et assurance emprunteur, nouvelle formalité concernant le statut du conjoint de chef d'entreprise. Bonne lecture !



JUSQU'À
10 000 €⁽¹⁾
D'ÉCONOMIE SUR VOTRE
ASSURANCE
DE PRÊT

À LA UNE

Allégez vos mensualités avec PRO BTP assurance emprunteur

DÉCOUVRIR



ZOOM SUR...

TMS Pros : pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques

LIRE LA SUITE



PRO BTP ET MOI

Chèque emploi service : du soutien pour vos salariés aidants

S'INFORMER



EN BREF

Statut du conjoint du chef d'entreprise : une nouvelle formalité !

EN SAVOIR +

SUIVEZ-NOUS SUR :



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information [cliquez ici](#)

ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PRO BTP) Régie par la loi du 1er juillet 1901 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 394 164 966

SAF BTP IARD Société d'assurances familiales des salariés et artisans IARD - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 5 337 500 € entièrement versé, régie par le code des Assurances – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 332 074 384 – RCS PARIS

SMABTP Société mutuelle d'assurance du Bâtiment et des Travaux publics - Société d'assurance-mutuelle à cotisations variables régie par le code des Assurances – Siège social : 8 rue Louis Armand 75015 PARIS – SIREN 775 684 764 – RCS PARIS

